

NotreFamille.com

GANCOURT-SAINT-ETIENNE (84) — L'église

MAIRIE DE GANCOURT SAINT ETIENNE

Gancourt Saint-Etienne

Bulletin Municipal

Année 2013 N°6

Edito



Gancourtoises, Gancourtois,

Voici le dernier bulletin municipal d'un mandat touchant à sa fin. En effet au mois de mars prochain, nous serons invités à passer aux urnes pour élire un nouveau conseil municipal.

Dans ce journal, vous trouverez les renseignements concernant les modifications intervenant dans cette élection ainsi que la marche à suivre pour les futurs candidats.

Dans un second temps, nous voterons à nouveau pour les Européennes, le 25 mai 2014.

En ce qui concerne les investissements de la commune, les travaux de voiries ont été réalisés chemin du Bouvatier ainsi que la réfection du plafond de la chapelle du cimetière. Du matériel d'entretien a aussi été acheté (tronçonneuse, nettoyeur haute pression, tondeuse semi portée). Reste la rénovation de la toiture de la mairie programmée et budgétée en mars ou avril selon la disponibilité de l'entrepreneur.

Pour 2014, nous avons simplement réalisé une estimation des travaux de voirie (route de Villers) avec des demandes de subvention (État et département) afin de laisser le nouveau conseil décider des actions et ne pas imposer quelques travaux que ce soit.

En début d'année, vous aurez la visite de notre agent recenseur (Mme Foilleret). Je compte sur vous pour lui réservé votre meilleur accueil.

Ce mandat a été une expérience enrichissante avec ses bons et ses mauvais cotés. Nous espérons avoir été à la hauteur de cette tache.

Je voudrais vous remercier de m'avoir permis d'exercer au sein de ce conseil municipal.

Merci aux associations d'avoir animé le village, ainsi qu'aux conseillers municipaux et toutes les personnes qui oeuvrent à la dynamique de la commune.

Le conseil municipal vous souhaite une bonne et heureuse année et nous vous donnons rendez vous pour la traditionnelle galette des rois le **Dimanche 19 Janvier à 14h30**.

Dominique Rouzé.

Dans ce bulletin :

Compte Rendu des réunions du conseil municipal	2
Le compte administratif détaillé 2013	3
Le forum des associations	4
Informations pratiques	6
État civil	8
Vie Pratique	8

Compte Rendu des réunions du conseil municipal

Groupement de commande

Le conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes des communes d'Avesnes en Bray, Bosc-Hyons, Bouchevilliers, Brémontier-Merval, Cuy Saint Fiacre, Dampierre en Bray, Doudeauville, Ernemont la Vilette, Férières en Bray, Gancourt Saint Etienne, Gournay en Bray et Martagny.

Les prestations sont les suivantes :

- Achat d'enrobés à froid (15 tonnes)
- Fauchage des accotements (32 heures)
- Achat de sel de déneigement (1 tonne)

Chapelle

Le plafond de la chapelle est en très mauvais état et menace de s'effondrer. Le conseil municipal vote la restauration pour un montant de 3250€ HT.



Reprofilage chaussées

Comme chaque année, l'entretien des routes représente un poste de dépense important de la commune. Cela concerne cette année le VC6, route de Villers Vermont pour un montant de 20489€ HT. Une subvention est demandé à l'État et au département.

Mairie

La toiture de la mairie est détériorée. La réfection de la toiture s'élève à 7721€. Mr le Maire est chargé de demander des subventions auprès de l'État ainsi qu'au département.

Taxes communales

Les taxes communales restent une nouvelle fois inchangées - Taxe d'habitation : 14,48 %,

- Taxe foncière (bâti) : 11,31 %
- Taxe foncière (non bâti) à : 24,89 %
- CFE : 18,50%

Subventions 2013

ADMR : 77€
Loisirs Gancourtois : 230€
Club 3*20 : 150€
APEI : 31€
Ancien Combattant : 100€
Nouzozon : 150€
UNC : 50€

Investissement

Matériel informatique
Tondeuse
tronçonneuse
Cuisinière électrique

Église

Le mécanisme de la grosse cloche ne fonctionne plus. La réparation s'élève à 1042€ HT

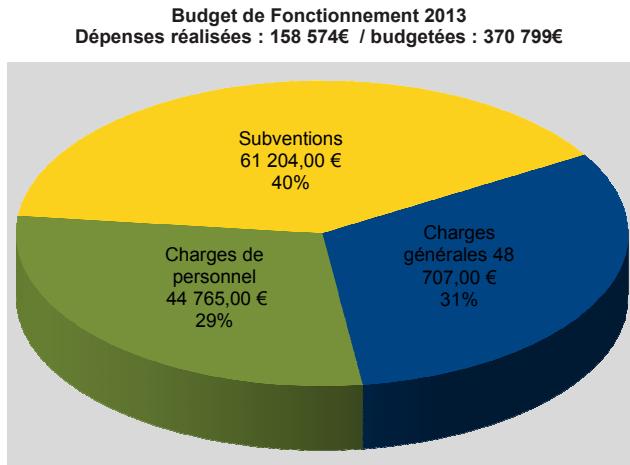


Télétransmission des actes (demat76.fr)

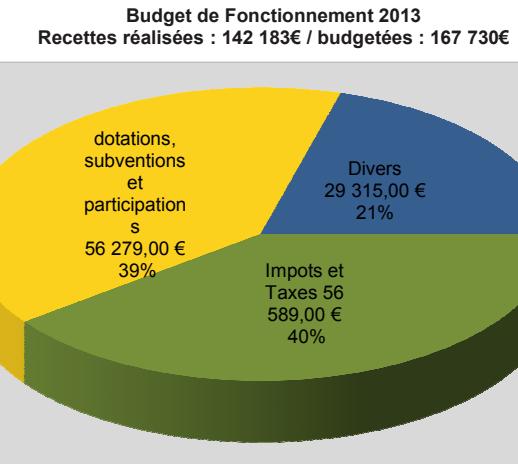
Le conseil municipal décide d'adhérer à la plate-forme de télétransmission qui permet d'utiliser un portail informatique unique utilisable par l'ensemble des collectivités seinomarines. Ce nouvel outil doit permettre de faciliter les échanges avec les partenaires des collectivités (ACTES) ainsi que de gérer les flux comptables au payeur (HELIOS).

Le compte administratif détaillé 2013

- Budget de fonctionnement

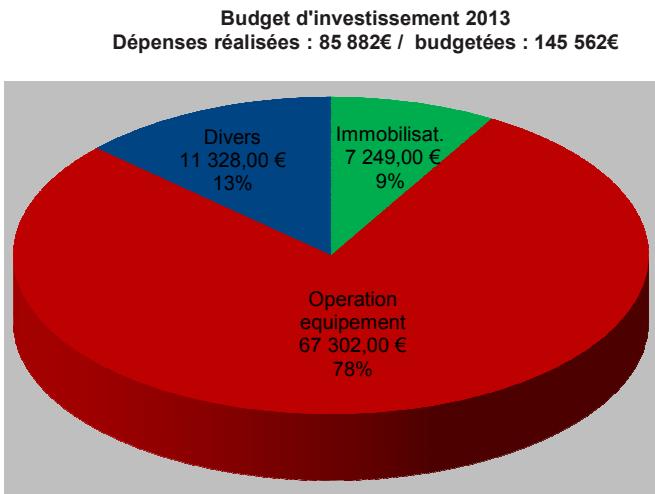


Les dépenses sont reparties à 40% pour le financement des différents syndicats de la communauté de commune et les subventions; à 31% de charges générales et 29% pour les salaires du personnel communal.

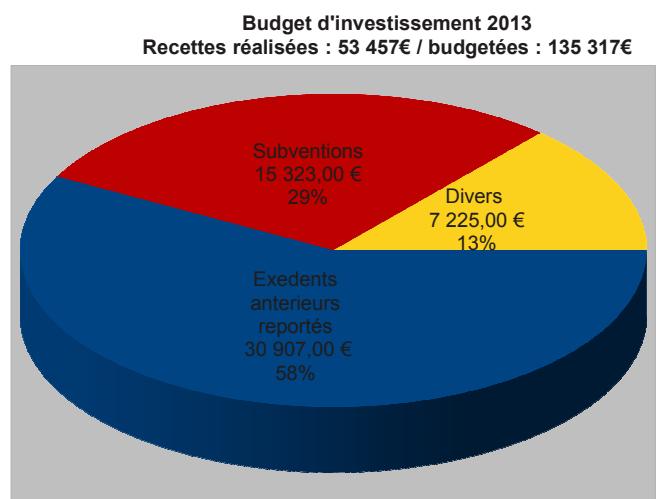


Les recettes sont financées en majeure partie par les impôts ainsi que les subventions de l'État.

- Budget d'investissement



78% des dépenses d'investissement concernent les travaux en cours (travaux de voiries, rénovation, etc..) et l'achat de matériel.



29% des recettes proviennent des subventions demandées cette année auprès de l'État et du département.

58% provient des dépenses non effectuées l'année précédente.

Le forum des associations

Nouzozon

Et le temps passe... Cinq ans déjà que notre joyeuse troupe apporte sa touche de fantaisie lors de la fête estivale du village. Au départ Jacqueline Hue avait proposé de monter avec des volontaires un spectacle pour dynamiser le repas dansant du mois d'août.

La chaleur et les encouragements du public ont été suffisants pour bâtir un nouveau spectacle chaque année.



C'était également le 10 Novembre 2013 notre quatrième participation au Téléthon. Une centaine de spectateurs enthousiastes étaient au rendez vous et la somme de 401,14€ a été remise à l'AFM de Seine Maritime.

Les idées du prochain spectacle commencent à germer mais en attendant de vous le présenter nous vous adressons tous nos vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Association Nouzozon



Loisirs Gancourtois

Une année 2013 qui s'achève positivement.

2014 verra le jour avec un nouveau bureau pour l'association « Loisirs Gancourtois ».

Je souhaite à la nouvelle équipe de continuer d'animer la commune de Gancourt comme nous l'avons fait pendant 7 ans avec des moments de joie et de peine.

Pour moi Président, cette expérience fut riche d'émotion, de joie, et très enrichissante sur le plan personnel. L'équipe des loisirs Gancourtois et moi-même souhaitons nous meilleurs vœux pour 2014.

Jacques Duchatel



Le forum des associations

L'Amicale des Anciens Combattants



Le bureau des anciens combattant s'est rendu au congrès départemental le 28 Septembre 2013 à Mesnières en Bray en présence du drapeau. Le congrès se déroulait dans la salle de spectacle, à la suite de celui-ci, une cérémonie eut lieu avec levée des couleurs, dépôt de gerbes, minute de silence. Ensuite eu lieu une remise de médaille en présence de 70 drapeaux suivie par un défilé en ville afin de rejoindre le château afin d'y déjeuner.

La prochaine réunion est fixée courant Janvier pour l'assemblée générale. L'amicale des anciens combattant vous souhaite une très bonne année 2014.

Gérard Bance.



Club 3*20

La présidente Mme Rohaut et son bureau vous présentent ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Nous vous rappelons que le club est ouvert à tous sans limite d'âge. Tous les nouveaux adhérents sont les bienvenus

Mme Rohaut



Informations pratiques

Recensement

Le recensement se déroulera **du 16 janvier au 15 février 2014**. Il sera effectué par **Mme Michèle Foillaret**.

Le recensement permet de déterminer le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : age, profession, moyens de transport, condition de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment à ajuster l'action publique aux besoins des populations :

- Décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc....)
- Préparer les programmes de rénovation des quartiers
- Déterminer les moyens de transport à développer

Il aide également les professionnels à mieux développer leur marchés et leurs clients et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population. C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réservier le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr



Élection Municipale 2014



Le premier tour de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires aura lieu le **dimanche 23 mars 2014** et le second tour le **dimanche 30 mars 2014**.

Si le scrutin majoritaire à deux tours est maintenu pour les élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants, avec panachage, la loi apporte toutefois quelques modifications :

L'obligation de déposer sa candidature, de manière isolée ou groupée. Elle est obligatoire au premier tour du scrutin pour tous les candidats et, au second tour, pour les candidats qui ne se sont pas présentés au premier tour. **Il ne sera plus possible d'élire une personne qui n'a pas été candidate.**

Le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après 2 tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le ou les délégués des communes à l'intercommunalité seront désignés dans l'ordre du tableau : le maire, puis, le cas échéant, les adjoints dans l'ordre de leur élection et les conseillers municipaux.

Dépôt de candidatures :

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au jeudi 6 mars 2014 à 18h00. Vous trouverez la démarche à suivre ainsi que le formulaire d'inscription en consultant le site suivant :

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>

Informations pratiques

Redevance incitative



S.I.E.O.M. PAYS DE BRAY

La loi du 3 août 2009, issue du Grenelle de l'environnement, impose aux collectivités d'intégrer une part incitative dans la tarification des déchets.

Facturation

La facture comprend une part abonnement et une part liée à la consommation.

L'abonnement au service est due par tous les usagers disposant d'un bac et exigible pour tout bac installé

La consommation :

- un forfait qui inclut 13 levées par an. Son prix est fonction de la taille du bac.
- Un supplément pour toute levée supplémentaire au delà du forfait. Son prix est aussi fonction de la taille du bac.

La mise en application de la facturation est fixée au 1er Janvier 2014 suivant le barème suivant.

Grille Tarifaire 2014

Volume du bac	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L
Abonnement	55€	55€	55€	55€	55€
Forfait 13 levées	68,77€	85,80€	111,54€	137,15€	188,50€
Minimum facturable	123,77€	140,80€	166,54€	192,15€	243,50€
Levée supplémentaire	5,29€	6,60€	8,58€	10,55€	14,50€

Opération tranquillité vacances

Quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

La gendarmerie et la police nationales veillent sur les logements laissés vides pour les vacances. Voilà quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Quelques incontournables avant de partir.

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille. Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.



Opération tranquillité vacances

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent mettre en place une opération de surveillance de votre habitation.

Avant votre départ, inscrivez vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.



Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle (voir lien ci dessous) vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/content/download/585/5167/file/OTVDemande+individuelle2012.pdf>

MAIRIE DE GANCOURT SAINT ETIENNE

Téléphone/Fax :
02 35 90 13 16

Mail: mairie.gancourt@wanadoo.fr

Permanences :
Les lundi de 14h à 16h
Les mercredi de 14h à 19h
Secrétaire de Mairie : Mme Aché



État Civil

Décès

Mme Monique Cachereux

Mme Bernadette Cheverau

Mariage

Mr De la Chapelle et Mme Py se sont unis le 27 Avril 2013



Vie Pratique

Location de la salle des fêtes

Tarif applicable au 1er janvier 2014

Week-end habitants : 190€

Week-end Hors commune : 240€

Couverts tarif unitaire de 0,70€

Vin d'honneur : 60€

Thé dansant : 90€ et 1,20€ par couvert

Réunion : 60€

Chauffage électrique : 0,15€ le kw/h

Un acompte de 50€ est demandé lors de la réservation en Mairie.

Concession au Cimetière

Perpétuelle : 122€

Cinquantenaire : 76€

Nouveaux Arrivants

Il est rappelé au nouveaux habitants de la commune qu'ils doivent venir s'inscrire en Mairie afin de recevoir leurs cartes électorales.

Nuisances sonores

Horaires de tonte et autres bruits excessifs :

Jours ouvrables : 8h30-12h00 et 14h30-19h30

Samedi : 9h00-12h00 et 15h00-19h00

Dimanche / jours fériés : 10h00-12h00

Passeport Biométrique

Les demandes de passeport biométrique doivent être effectuées auprès des mairies de Gournay en Bray ou Forges les eaux

Nourrices agréées

- Mme Ferrand : 7 route de Bazancourt
tel : 02 35 09 87 08

- Mme Turlure : 2 Impasse de Gournay
tel : 06 83 73 56 47

Permanences parlementaires

- Votre députée Mme Guégot est présente chaque 1er Vendredi du mois de 10h à 11H à la Mairie de Gournay en Bray

- Votre conseillère générale Mme Legendre peut vous recevoir sur rendez vous (Tel 06 30 42 17 33)

Demarche administrative en ligne

Immatriculation d'un véhicule, carte nationale d'identité, permis de conduire sur le site de la préfecture www.seine-martime.gouv.fr

Liste électorale

Les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir voter. Aucune inscription ne se fait automatiquement, la démarche doit être volontaire.